

**Cfdt:**

**CARREFOUR  
MARKET**

**Prime de Partage des Profits  
100 euros net en bon d'achat  
ou  
40 euros brut en numéraire  
pour un temps complet**



Après avoir économisé plus de 40 millions d'euros en 2014 (soit 360€ par salarié) en signant avec Force Ouvrière et la CFE CGC un accord de participation aux bénéfices moins favorable que les années précédentes (-40%), Carrefour décide de faire un petit geste pour les salariés avec la prime de partage des profits en accordant un bon d'achat de 100 €. (demande CFDT)

Toujours bon à prendre mais pour rappel, Carrefour c'est :

- 1,8 Milliards d'euros de bénéfices
- 448,9 Millions d'euros en dividende pour les actionnaires
- 90 millions de CICE (crédit d'impôts donné par l'état)
- 600 millions d'Euros pour racheter DIA qui avait été cédé gracieusement aux actionnaires en 2011 (coût pour Carrefour : 3 milliards d'Euros)



### Conditions :

3 mois d'ancienneté, exécutés au cours de l'exercice concerné (2013) et au cours de l'exercice précédent (2012).

### Au choix du salarié :

Soit 40 € brut versés en numéraires sur le bulletin de paie  
Soit 100 € net (soit 108,53 € bruts) attribués sous forme de bon d'achats à valoir dans les enseignes du Groupe,

Date de versement : versée avec la paie de novembre ou au plus tard du mois de décembre 2014.

### Proratisations particulières :

Valeur du bon d'achat maximum : 100 € net pour un temps complet présent sur l'année

Puis dégressif à 70 € net pour les temps partiel présent sur l'année jusqu'à 7h01 heures par semaine et 20 € en dessous de 7 h (inclus)



<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

ou sur

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>



web